N° 137. Jeudi 10 Juin 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
[illegible] 26 fl. 30 fl.
[illegible] 14 » 16 »
[illegible] 7 » 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre
[illegible] cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 9 *Juin*.

[illegible] écrit d'Amsterdam en date d'hier :

[illegible] bien-aimé Roi, accompagné de son auguste fils, le [illegible] des Pays-Bas, est arrivé en cette ville à 3 heures [illegible] midi.

[illegible] saluée par les vives acclamations de joie d'une [illegible] qui s'était pressée dans toutes les rues par où le [illegible] passer.

[illegible] palais, le Roi a été reçu par M. le bourgmestre [illegible] dam et les autres autorités; quelques instants [illegible] ayant à ses côtés le Prince Henri, s'est montré au [illegible] la foule accourue pour voir S. M. »

[illegible] Roi a nommé M. J. W. May, le jeune, aux fonctions de [illegible] consul en résidence à Londres.

[illegible] sion de l'anniversaire de naissance de S. A. R. le [illegible] ri des Pays-Bas (le 13 juin), des régates ont été [illegible] Amsterdam.

Congrès agricole à Arnhem.

(*Suite et fin.* — Voir notre numéro d'hier.)

[illegible] séance du congrès agricole a eu lieu le 4 juin, à [illegible] sous la présidence de M. Van Rappard. — La com[illegible] chargée l'année dernière d'examiner quelles sont les [illegible] qui pourraient être apportées à la police rurale, [illegible] port par l'organe de M. Van Ittersum. L'augmenta[illegible] mendicité et l'impunité des simples délits sont dus [illegible] partie, est-il dit dans ce rapport, à l'insuffisance des [illegible] législatives et au nombre trop restreint des gardes-[illegible] Le rapporteur fait connaître que dans quelques [illegible] rencontre un seul garde-champêtre dans une [illegible] 589 bonniers de terre, proportion qui est incom[illegible] une bonne administration de la justice. Comme [illegible] pres à obtenir une meilleure police rurale, il pense [illegible] avoir un personnel plus nombreux de gardes-[illegible] mieux armés et reviser les dispositions du code pé[illegible] en ce qui regarde les visites domiciliaires et les ins[illegible] provisoires.

[illegible] remercie le rapporteur de son travail, et l'as[illegible] décide que ce rapport sera imprimé.

[illegible] d'Endegeest parle au sujet d'une amélioration à [illegible] dans le réglement sur l'essai des étalons. Après quel[illegible] vations faites à ce sujet par plusieurs membres du [illegible] on procède à la nomination d'une commission compo[illegible] mbre pris dans chaque province du royaume.

[illegible] de la commission chargée de l'examen des moyens [illegible] re rédiger une description géographique du royau[illegible] gnée d'une carte géologique, le professeur Breda [illegible] de son rapport, d'où il résulte que pour exécuter ce [illegible] est de la plus grande nécessité, on aura besoin de [illegible] de travail et annuellement d'une somme de six mil[illegible] sur la proposition de son président l'assemblée décide [illegible] nommé une commission chargée de rédiger une [illegible] Roi et aux Etats-provincinciaux, dans laquelle on in[illegible] utilité et la nécessité de la mesure proposée. Ont [illegible] membres de cette commission, MM. Breda, Van der Boon [illegible] Ali-Cohen et Staring.

M. Staring donne ensuite lecture du rapport de la commission chargée l'année dernière de faire des recherches au sujet d'un système d'arrosement. La commission a reçu d'un agronome de l'Allemagne, M. Von Martens, un mémoire très-détaillé sur cette [illegible] question, qui à cause de son étendue ne peut être entièrement communiqué à l'assemblée; le rapporteur se borne seulement à faire mention de quelques contrées indiquées à la fin de ce mémoire, qui ont quelques rapports plus directs avec notre pays. On en peut conclure que dans les Pays-Bas il est des endroits où ce système d'irrigation serait fort applicable surtout dans le district de Twente, dans les environs d'Amelo et d'Enschedé. Les eaux du Vecht dans l'Overyssel, de la Rigge et d'une partie de l'Yssel pourraient fort bien être employées pour ce système d'irrigation. On apprend que déjà dans différents lieux et pour en désigner un, à Ootmaarsen, l'application en a été faite avec succès pour l'arrosement des prairies.

M. le professeur Van der Boon Mesch présente des observations du plus haut intérêt sur la culture du maïs dans les Pays-Bas. Il insiste sur l'urgente nécessité de donner à cette culture un grand développement dans notre pays. Il ne doute nullement de la possibilité d'obtenir des résultats satisfaisants, si seulement on ensemence les bonnes espèces. Elles réussissent parfaitement dans le Danemarck, pourquoi n'en serait-il pas de même ici? En 1846 on a fait d'importants essais de culture de cette plante et dans diverses contrées on a obtenu d'une seule plante de 6 à 900 grains. Cependant il avoue que la plus grande difficulté que l'on pourrait rencontrer serait dans les peines à prendre pour faire sécher et battre le blé de Turquie, mais il espère qu'on ne se laissera pas effrayer par les soins que réclame une culture qui dans notre pays est d'un si haut intérêt pour l'aliment de l'homme et la nourriture du bétail.

Il a été décidé que ce rapport serait imprimé.

Dans son rapport, dont elle donne connaissance au congrès, la commission de l'établissement de laboratoires de chimie insiste principalement sur la nécessité d'améliorer l'instruction parmi la classe des agriculteurs et de propager parmi eux quelque connaissance de l'histoire naturelle. Comme moyen efficace elle propose de fonder une école d'agronomie. A ce sujet plusieurs membres du congrès ont pris la parole, mais l'heure avancée ne permettant pas de poursuivre plus longtemps l'examen de cette question, la séance a été close et ajournée au lendemain, 5 juin.

—

Dans la séance du 5 juin, l'examen de la question relative aux laboratoires de chimie est reprise, et sur la proposition du président motivée par une grande divergence d'opinions sur cette question et par l'absence du savant professeur Mulder, cette question a été ajournée au congrès de 1848.

Le président donne connaissance d'une lettre reçue par la direction, contenant la proposition de faire rédiger une pathologie ou description des maladies des plantes. On décide qu'une commission sera chargée de faire un rapport sur cette proposition.

La commission nommée dans la séance du 3 juin pour faire un nouveau rapport sur le projet d'une statistique économique des Pays-Bas, informe maintenant l'assemblée, par l'organe de M. Staring, que le projet présenté par la première commission doit être retiré. Toutefois on propose de former une Société de statistique générale. Une commission est nommée pour examiner cette proposition et faire son rapport.

Le professeur Numan, d'Utrecht, donne ensuite lecture d'une importante dissertation sur la situation du bétail et sur les trois sortes de grandes maladies qui l'attaquent. Il expose surtout les divers caractères de ces épizooties et la nécessité où l'on est, dans l'intérêt général du pays, de rechercher autant que possible les moyens les plus efficaces pour les combattre.

Du consentement du professeur l'impression de cette dissertation est ordonnée.

M. Suringar communique quelques renseignements sur l'excellente colonie de *Mettray* en France. Il fait ressortir toute l'importance qu'il y aurait que dans notre pays on suivît un pareil exemple. Ce serait un grand avantage non seulement pour l'agriculture, mais encore, qui plus est, pour l'humanité.

La commission instituée l'année dernière pour chercher les moyens de donner une utile direction à l'excédant des populations, annonce par l'organe de M. Enkelaar de Zeyst que l'absence prolongée de quelques-uns de ses membres l'a empêchée de terminer son rapport, mais que plus tard elle le ferait parvenir à la direction centrale dès qu'il serait imprimé.

Au sujet de l'exemption de droit sur le sel accordée au cultivateur, M. Numan déclare que cette faveur n'est d'aucune importance à cause des minutieuses formalités qui l'accompagnent. D'après le témoignage de quelques membres du congrès il paraît que cette observation s'adresse plutôt à l'administration fiscale qu'à la loi elle-même.

M. Van Rooyen présente sur l'exploitation des hautes tourbières et autres terrains incultes des considérations pleines de faits, d'observations et de chiffres, qui excitent à un haut degré l'intérêt de l'assemblée, au sujet de cette industrie toute locale. Ce mémoire sera imprimé et reproduit dans le procès-verbal des séances du congrès.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, on met en délibération la question de savoir dans quelle ville du royaume le congrès se réunira en 1848. La pluralité des voix s'est prononcée pour Groningue. Le congrès agronomique s'y réunira dans la première quinzaine de juin 1848 et l'on a nommé pour président M. P. Wichers, et pour vice-président, M. Van Rooyen.

C'est ainsi que s'est terminée cette assemblée, où pendant toute la durée de ses délibérations ont régné une cordialité, une franchise de langage et une unité de vues vraiment dignes d'éloges pour atteindre le même but, le développement des choses utiles, le progrès dans toutes les branches de l'industrie agronomique.

Une lettre du prédicateur Hooyer à Zalt-Bommel, mande que le montant des dons faits pour les nécessiteux du *Bommelerwaard* s'élève à fl. 28,296.63½ en espèces, et il a en outre reçu une grande quantité d'habillements, 88 balles de riz, 12 paquets de sago, 10 sacs de gruau, 4 tonneaux de poisson, etc.

Nous publions ci-après quelques nouvelles de Suisse qui font prévoir que la réunion de la Diète générale va devenir le signal d'une nouvelle crise sérieuse qui pourrait être suivie d'un déchirement profond au milieu des cantons.

On écrit de Berne, le 3 juin 1847 :

« Hier, une multitude de curieux était réunie devant l'hôtel du gouvernement, contemplant un équipage superbe stationnant depuis une heure à la porte du président du directoire fédéral. C'était celui de M. le comte de Bois-le-Comte, ambassadeur de S. M. le roi des Français, qui, en grande tenue, venait d'avoir une conférence avec M. Ochsenbein, nouveau chef du *vorort*.

» Le sujet de cet entretien est encore un mystère dont nous espérions avoir la clé pour vous la transmettre aujourd'hui; mais l'on pressent quelque grave communication relative à la scission politique des cantons. S'il s'agissait d'une intervention, elle ne serait bien vue d'aucun parti, la Suisse ne reconnaissant à personne le droit de se mêler de ses dissensions intestines. »

» Quelques journaux affirment que les cantons primitifs refuseront d'envoyer leurs députés siéger dans une assemblée présidée par M. Ochsenbein.

» Si ces menaces s'accomplissaient, il est à présumer que les douze et deux-demi Etats qui maintenant vont marcher d'accord à la solution des trois grandes questions du moment, n'hésiteront pas à suivre, à l'égard des cantons réealcitrants, la marche qui fut adoptée par la Diète en 1833, pour contraindre Neuchâtel à envoyer ses députés, en décrétant, malgré les protestations de l'envoyé prussien, M. d'Olfers, l'occupation du canton-principauté.

» Il est à croire que les membres de la ligue, qui affichent aujourd'hui un dédain si superbe, viendront à résipiscence, et se rendront à Berne quand même pour les travaux de la Diète.

» Ce qui est plus probable, c'est que la majorité du corps diplomatique persistera dans ses bouderies à l'égard du canton *Vorort*, et qu'on ne verra figurer à l'ouverture de la Diète que les ministres de France, d'Angleterre et de Belgique. »

Nous lisons dans une correspondance de Rome, du 14 mai, adressée au *Faro* :

Nous avons appris que des dissensions fâcheuses avaient éclaté entre la reine et son époux; S. S. en a été vivement peinée. Mgr. Brunelli devra à

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 10 JUIN 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

Quand le cortége ne fut plus guère qu'à cinq milles du château d'Harlowe, le colonel donna l'ordre d'aller un peu moins vite. En ce moment la [illegible] allait en montant, et il fallut prendre un sentier de traverse qui conduisait plus directement au château. Clarisse Harlowe entrait dans ses terres; tout au loin brillait, éclairé par les rayons du soleil couchant, un de ses [illegible] castels bâtis sous les Tudor, qui rappellent si gravement les mœurs de l'Angleterre d'autrefois. Le château s'élevait sur une terrasse entourée de [illegible] ms d'un style sévère et régulier; plusieurs générations avaient laissé [illegible] empreinte sur cette vieille maison, fermée du haut en bas. La Grèce, [illegible] lie, l'art gothique et même l'architecture saxonne. se retrouvaient, au [illegible] in, sur les murailles du manoir baronial. Des avenues de châtaigniers [illegible] ées en étoiles, aboutissaient à un petit parc dont les taillis venaient [illegible] le grand chemin. C'était le château de miss Harlowe, ou pour [illegible] re, *sa laiterie*, cet asile de ses quinze ans, la douce capitale de son [illegible] Sur cette limite fleurie, au bord du ruisseau qui venait de serpenter [illegible] parc, et qui faisait entendre comme une plainte, les vassaux de [illegible] et [illegible] lowe étaient venus pour saluer, une dernière fois, leur jeune dame [illegible] esse. Les jeunes gens et les vieillards avaient la tête nue; les femmes, agenouillées et les mains jointes, récitaient l'oraison des morts; les uns [illegible] autres, ils pleuraient leur bonne maîtresse, leur chère maîtresse, leur [illegible] bienveillante. M. de Morden avait laissé le convoi se hâter à pas lents, et il était parti au grand galop de son cheval, pour avertir cette famille lamentable que le cercueil n'était pas loin.

Quand il arriva, les portes du château étaient toutes grandes ouvertes; les vassaux et les serviteurs, pêle-mêle, restaient plongés dans un morne abattement; M. James Harlowe s'en vint pour recevoir le colonel sur ce seuil désolé et Morden tendit la main à son cousin, ce qu'il n'avait pas fait depuis son retour en Angleterre; miss Arabelle pleurait, assise sur le perron.

A la vue de M. de Morden, le chef de cette famille si cruellement châtiée se leva, et d'une voix émue : « Monsieur, dit-il, songez que vous êtes l'envoyé de notre enfant, et prenez-nous en pitié! Vous avez sous les yeux autant de coupables, mais regardez notre désespoir, et maintenant du moins, épargnez-nous! Ah! cousin Morden, ma pauvre femme et moi, nous n'aurons pas besoin de cette pitié bien longtemps. »

Madame Harlowe gardait le silence, — ces moments cruels n'ont ni mots, ni larmes; — elle restait immobile, la tête cachée dans le sein de madame Hervey qui pleurait.

« Ma sœur! ... » disait l'oncle Antony; mais la voix lui manqua, et comme l'oncle Jules voulait venir à l'aide de son frère, M. Jules fut obligé de se détourner. Son regard tomba sur M. James avec une expression de colère, mais cette colère s'éteignit dans les larmes! La voilà donc plongée dans les dissensions et dans les repentirs éternels, cette famille si heureuse, si honorée et si fière, avant que le séducteur, pour assouvir sa joie d'un instant, eût enlevé l'honneur, l'amour et la gloire de cette maison!

M. de Morden prit la parole au milieu de ces larmes, de ces sanglots, de ces discours entrecoupés : « Mes chers parents, leur dit-il, c'est maintenant qu'il nous faut à tous du courage! J'ai été bien dur pour vous, mais à présent que je comprends, par la sincérité de votre douleur, l'amour que vous portiez à votre enfant, je vous prie d'oublier la violence, peut-être injuste, de mes paroles. Hélas! hélas! nous n'avons plus qu'à mettre en commun nos regrets et nos larmes! Elle n'est plus! mais du moins elle est heureuse, elle est là-haut! Elle est morte en nous bénissant!

— O mon cousin, reprenait la mère éplorée, ô Morden! c'est donc vrai, c'est donc bien vrai, notre Clarisse est morte... » Elle étouffait, elle voulut soulager ses sanglots par des pleurs. ce ne fut pas possible. « O Monsieur!... » s'est-elle écriée quand son fils James la voulait consoler. Et que de reproches amers dans le regard de cette mère!

» Oui, vous avez raison, oui, madame, j'ai mérité tous ces reproches! s'écriait le frère; oui, j'ai été cruel, sans pitié, je suis sans excuse. Pauvre sœur! C'est sur moi que ses accusations seront tombées, n'est-ce pas, mon cousin Morden?

— Et sur moi aussi, reprenait miss Bella; moi qui lui écrivais des choses sans pitié! O ma pauvre sœur!

— Elle est morte en bénissant son frère et sa sœur, reprenait Morden; elle est morte, votre nom à tous sur les lèvres. Ah! que de calme! que de force! que de courage! que de vives et saintes espérances! quelle énergique confiance dans la bonté du ciel Le ciel était dans son regard! Les anges lui ont offert des couronnes! elle a entendu retentir les divines harmonies —Sa mort a été aussi belle que sa vie, c'est une sainte, et en ce moment elle prie pour nous là-haut!

— Chère âme, chère âme, disait la mère; que j'ai gémi! que j'ai versé de larmes! que de journées au désespoir! que de nuits sans sommeil! Mais je ne t'ai pas défendue, je ne t'ai pas protégée, je n'ai pas voulu entendre ton noble cœur qui me parlait, je n'ai pas voulu voir les grosses larmes qui roulaient de tes beaux yeux! mon cœur est resté fermé à ton cœur, ma Clarisse! Tu es morte sans savoir que tu avais une mère, pauvre enfant! et je ne t'ai pas vue une dernière fois! Et je n'ai pas fermé tes yeux! et je n'ai pas épanché mon cœur sur ton agonie! Chère Norton, tu me diras ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comment elle est morte, comment elle a pardonné? car tu l'as vue, toi Norton, tu lui as fermé les yeux, et moi, moi sa mère, j'étais... où étais je? où vous m'aviez, vous, envoyée, vous, monsieur James, et vous, miss Bella? malheureux enfants, que jamais le ciel ne se montre impitoyable pour vous autant que vous l'avez été pour votre sœur!...

Cependant le char funèbre franchissait la première enceinte; le cercueil longea le mur et la petite porte du jardin par laquelle la pauvre Clarisse s'était enfuie! A six heures (la nuit tombait froide, aiguë, horrible), le cercueil entrait dans la cour du château. L'église du village n'est pas loin, on dirait que la flèche du modeste clocher s'élève dans le parc même des Harlowe; le vent, qui soufflait avec force, apportait, à travers cet air sec et sonore, le bruit des cloches funèbres; ce bruit lamentable, mélancolique témoignage des regrets de la contrée, redoublait les angoisses et les sursauts de la famille. On peut juger, par la tristesse de ces malheureux dans l'attente de ce moment suprême, quel fut le redoublement de leur douleur lors-

(*) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

son arrivée à Madrid employer toute sa influence et celle du Saint-Père pour mettre promptement un terme à cet état de choses pénible. Hier un envoyé de don Carlos, comte de Molina, venant de Gênes, a été reçu en audience par le pape et a causé une demi-heure avec S. S., il avait de bonnes lettres de recommandation. On s'est épuisé en conjectures sur le véritable motif de cette audience. Sans les discuter, je crois pouvoir vous assurer que l'envoyé était porteur de nouvelles très graves sur la cour de Madrid et sur l'attitude des pairs. Il est évident que le but de cette démarche était d'empêcher le départ de Mgr. Brunelli pour Madrid; les partisans de don Carlos se croyaient forts tant qu'ils pourraient soutenir que le pape n'avait pas reconnu Isabelle II, voilà pourquoi il leur importait d'empêcher le départ de Mgr. Brunelli. On assure que S. S. tout en déplorant les événements de Madrid, surtout celui du 4 mai, a répondu à l'envoyé de don Carlos que les maux qui pesaient sur l'Espagne étaient un motif de plus pour mettre un terme à l'isolement de l'église de ce pays en rétablissant les liens religieux sans lesquels aucune société n'est possible sur la terre.

On annonce de la Havane qu'un bâtiment, arrivé du golfe du Mexique, avait apporté la nouvelle que le congrès de Mexico, constitué en permanence, par suite de la gravité de la situation, avait nommé une commission de trois membres chargée de traiter de concert avec Santa-Anna, des conditions de la paix, et qu'un parlementaire envoyé au général Scott avait mission de demander un armistice. On se rappelle que le congrès, en investissant Santa-Anna de la dictature, s'était réservé exclusivement le droit de faire la paix.

Deux bâtiments arrivés au Havre apportent des nouvelles de Montevideo postérieures de quelques jours aux dernières que nous avons données.

Les dissentiments qui s'étaient élevés entre le gouvernement de Montevideo et Riveira paraissent en voie de s'aplanir. Celui-ci est rentré sur le territoire oriental, et, obéissant à un ordre que depuis longtemps il avait reçu, il a envoyé un renfort de 200 hommes à Colonia. Ce secours a suffi pour forcer les Rosistes de lever le siége de cette ville, commencé depuis un mois environ. L'approche du général oriental Silveyra a également délivré Maldonado de la présence de l'ennemi, qui s'était porté devant cette ville à la suite des échecs du Saldo et de Paysandu. Ainsi les Montévidéens ont déjà repris l'offensive et regagné une partie du terrain dernièrement perdu.

Oribe, qui ne paraît pas pressé de recommencer ses attaques infructueuses contre Montevideo, procède maintenant par voie de décrets contre le commerce de la république orientale. Il menace de traiter comme pirate, et de peine de mort sur-le-champ, tout patron, capitaine, ou commerçant, *à quelque nation qu'il appartienne*, qui sera pris se livrant à l'exportation du bétail ou de toute autre provenance du pays, sans avoir obtenu de lui une autorisation spéciale.

Suivant une correspondance de Berlin, le nouveau projet de loi sur la presse, dont on parle depuis quelque temps, n'a pas encore été mis en discussion à la Diète de confédération germanique, mais il a été soumis préalablement aux divers cabinets de l'Allemagne. Jusqu'à présent les réponses de la plupart de ces cabinets ne sont pas favorables à l'adoption de cette loi désirée depuis si longtemps. On cite particulièrement les gouvernements de Bade et de Wurtemberg comme contraires au projet.

Une nouvelle aventure arrivée à quelques Anglais dans le voisinage de Canton, prouve combien il est encore dangereux pour les Européens d'entreprendre des excursions dans l'intérieur du pays. Quelques Anglais s'étaient rendus en bateau dans la ville de Fou-chana, éloignée seulement de deux milles de Canton, pour faire un tour de promenade et une partie de chasse. A leur débarquement auprès de la ville, qui est assez considérable, ils se sont vus entoures de la foule, et ont alors jugé prudent de faire une visite au principal mandarin de l'endroit, pour se mettre sous sa protection. Malheureusement, celui-ci était absent, et la foule qui grossissait à chaque moment, menaçait de faire un mauvais parti aux barbares de l'Occident. Sans le secours de deux mandarins inférieurs, les Anglais auraient été infailliblement massacrés. Ces mandarins les reconduisirent à leur bateau sous une grêle de pierres lancées par la populace, et les firent escorter par des soldats jusqu'au moment où ils furent hors de danger. Arrivés à Canton, les Anglais ont porté plainte au consul de leur nation, qui en a référé au plénipotentiaire britannique. On espère que celui-ci fera des réclamations auprès des autorités provinciales pour que les principaux meneurs de l'attaque soient punis. Un exemple sévère importe, en effet, à la sécurité de tous les résidents étrangers, mais il n'est pas sûr qu'on l'obtienne, les Anglais ayant dans cette circonstance dépassé les limites accordées à la libre circulation des étrangers.

Le sénat de la ville libre de Brême a publié l'avis suivant :

Le traité de commerce et de navigation, conclu le 31 mai (12 juin) 1843 à Athènes entre les plénipotentiaires des villes anséatiques et du royaume de Grèce, ayant été ratifié par le gouvernement grec et par le sénat de Brême, tandis que la ratification n'a pas encore eu lieu de la part de Lübeck et de Hambourg, les gouvernements des deux premiers Etats susnommés ont résolu de mettre à exécution ledit traité, pour autant qu'il concerne les rapports entre la Grèce et la ville libre anséatique de Brême et comme s'il n'avait été conclu qu'entre ces deux Etats, et de faire échanger les ratifications par leurs plénipotentiaires à Londres. En conséquence il a été procédé à cet échange le 15 décembre de l'année dernière, et à partir de ce jour, le traité entre en vigueur pour la durée stipulée à l'article 19, dans le royaume de Grèce, ainsi que dans cette ville et son territoire, de telle sorte que les ressortissants aux deux Etats jouiront pendant la durée du traité pour leurs personnes et pour leurs biens, pour leurs navires et leurs chargements, de tous les droits et priviléges qui y sont énoncés.

Résolu à Brême dans l'assemblée du sénat du 26 mai et publié le 2 juin 1847.

On sait maintenant d'une manière certaine qu'un premier corps de troupes espagnoles a franchi les frontières du Portugal et forcé les insurgés à lever le siége d'une place forte. Le dénoûment de la crise n'est donc pas éloigné.

Les bases de l'exécution de la part d'obligations contractées par l'Espagne aux termes du protocole du 21 mai, ont été arrêtées par M. Pacheco et le comte de Thomar. L'Espagne met 14,000 hommes a la disposition du Portugal. L'Espagne payera ces soldats comme s'ils étaient au service en Espagne et le Portugal se chargera de compléter la différence de la solde. Une petite colonne sous les ordres du brigadier Lersundi, a déjà pénétré du côté de Tuy et elle a forcé les rebelles à lever le siége de Valença do Minho. Cette place forte est maintenant occupée par des troupes espagnoles et portugaises combinées.

Mille rumeurs ont circulé à Madrid, et une lettre dont nous garantissons l'exactitude, porte que la reine dona Maria da Gloria est très disposée à se retirer dans les délices de la vie privée, en compagnie de son époux. Si cet événement avait lieu, nous craindrions que la régence de Pédro ne fût orageuse quoique de courte durée, attendu l'âge du prince et les lois du pays. (*Eco del Commercio.*)

Le conseil communal de Bruxelles vient d'arrêter en principe une construction importante et qui constituera pour cette ville un notable embellissement. Une place publique ou terrasse sera établie le long de la magnifique rue Royale, à l'endroit où cette rue domine la ville et ses environs. La place sera de plain-pied avec la rue; en arrière et en contre-bas de la place, sera construit un marché couvert. Les plans de la place et du marché sont mis en concours. L'auteur du plan qui sera jugé le meilleur par le conseil communal, recevra une prime de fr. 5,000, moyennant laquelle son plan deviendra la propriété de la ville. Le conseil communal se réserve en outre d'acquérir, moyennant une indemnité de fr. 1,500, les plans qui ne pourront être mis à exécution en totalité, mais auxquels il jugera convenable d'emprunter quelques idées. On pourra se procurer à l'hôtel-de-ville de Bruxelles le programme du concours et les plans des lieux. Les projets qu'on enverra au concours seront reçus au secrétariat de l'administration municipale jusqu'au 1er octobre à l'heure de midi. Les terrains sur lesquels il s'agit de bâtir occupent la position la plus pittoresque; c'est une bonne fortune pour les architectes qu'un pareil concours : ils auront rarement à traiter un sujet aussi original.

Nouvelles de Belgique.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Bruxelles, 8 juin.

Voici le résultat des élections de Bruxelles. Ont été élus pour la chambre des représentants :

MM. Tielemans, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles; 1700 voix.
Eenens, lieutenant-colonel; 1729 voix.

Pour le sénat :

MM. Wyns de Raucour, bourgmestre de Bruxelles; 1763 voix.
Van Muysen, bourgmestre de Tongres, ancien sénateur : 1699 voix.
Dindal, sénateur sortant; 1785 voix.
Van Schoor, conseiller général des hospices de Bruxelles; 1746 voix.
Stiellemans, bourgmestre de Weerdt, architecte des palais royaux; 1669 voix.

Voici le résultat des élections d'Anvers. Ont été élus :

MM. Cogels, 1028 voix; *pour la chambre des représentants.*
Eichman, 1747 voix; } *pour le sénat.*
De Bayet, 1673 voix; }
M. Catteaux n'a obtenu que 781 voix.

Voici le résultat des élections de Gand :

MM. Delehaye. . . . . 1421 voix.
Manilius . . . . 1390 »
D'Elhougne, . . 1401 »
Ch. d'Hane. . . . 1281 »
MM. Herry-Vispoel. .
Eug. Van Huffel.
T'Kint De Naeyer

A l'heure où je vous écris, le bruit se répand en [illegible] des troubles très-graves avaient éclaté à Gand, où [illegible] Bruxelles tous les candidats libéraux ont été élus; on [illegible] 22 gendarmes tués.

Sept dépèches ont été successivement expédiées du [illegible] de la guerre par le télégraphe électrique.

La presse des deux partis, dit le *Politique*, s'est, à [illegible] élections, livrée à des violences qui tendent à corro[illegible] mœurs politiques et à éloigner de l'arène électorale [illegible] mes modérés que ces excès épouvantent.

Voici le curieux tableau que fait de l'état actuel [illegible] le *Journal du Commerce* de cette ville :

« Il se passe en ce moment en notre ville un fait inoui, a[illegible] les honnêtes gens qu'elle renferme en ont le cœur navré. La [illegible] est établie en permanence. Elle y règne en souveraine; elle y [illegible] ses journaux et ses commis-voyageurs. C'est un vaste système [illegible] de organisée. Rien n'est respecté. Les noms les plus honorab[illegible] tions les plus louables ne sont pas à l'abri des accusations les [illegible] Des individus sont publiquement traités de mercenaires ou de [illegible] un déchaînement de toutes les plus mauvaises passions. Toutes [illegible] amicales en sont brisées. Les deux moitiés de la popula[illegible] mutuellement. Le citoyen paisible croit se garer de [illegible] fermant le plus hermétiquement possible sa maison; les libelles pass[illegible] sous la porte et pleuvent par la fenêtre.

» Telle est la situation de notre ville depuis l'assemblée du [illegible] nier où la politique a été prêchée comme la panacée qui doit g[illegible] maux de la Belgique. »

Affaires du Portugal.

M. Crémieux a demandé dans la séance de la c[illegible] députés du 7 à être admis à adresser au cabinet des [illegible] tions au sujet des affaires du Portugal; il a fait rem[illegible] les documents arrivés d'Angleterre faisaient dispara[illegible] jections que le ministère avait, il y a quelques jours [illegible] à une semblable demande.

La chambre, sur la proposition de M. Guizot, a déc[illegible] interpellations de M. Crémieux auraient lieu lundi [illegible]

Ainsi les affaires du Portugal vont occuper la ch[illegible] communes d'Angleterre et la chambre des députés [illegible] En attendant les renseignements que nous trouver[illegible] pièces fournies aux parlements anglais et français, [illegible] reront la partie diplomatique de la question, nous [illegible] l'article suivant du *Constitutionnel*, dans lequel [illegible] ressortir l'inconséquence d'un gouvernement né [illegible] rection triomphante à intervenir contre une insurrect[illegible] phante. Voici l'article du *Constitutionnel :*

1° La reine de Portugal a-t-elle *oui* ou *non* violé la constitu[illegible] violée sans aucun doute. Le pays était calme, tranquille; sans né[illegible] cause, sans prétexte, la veille de la réunion des cortès, la reine a [illegible] semblée qui n'était pas encore réunie; elle a suspendu la constitu[illegible] berté de la presse, la liberté individuelle, et elle a proclamé le po[illegible] pour un temps indéfini. Il y avait même dans les ordonnances [illegible] caractère d'inconstitutionnalité plus grand encore que dans les [illegible] de 1830. Celles-ci du moins avaient été contresignées par des mini[illegible] sables. Celles-là avaient été rendues à l'insu du ministère.

Voici donc quel a été le principe de cette guerre civile : violatio[illegible] de la constitution, que rien ne justifiait de la part de l'autorité [illegible] surrection était légitime, honorable, nécessaire. Le peuple portu[illegible] droit de se soulever contre des actes illégaux et iniques, tout au[illegible] France dans les journées de juillet.

2° La situation du Portugal imposait aux insurgés au nom du d[illegible] loi et de la justice, des devoirs différents de ceux que nous avions [illegible] La chute du trône de dona Maria n'aurait pu amener que don Migu[illegible] narchie complète. La junte de Porto a-t-elle proclamé la déchéa[illegible] reine? l'a-t-elle voulu? Non. Le bruit a été répandu à Lisbonne, [illegible] Angleterre et en France, que la junte de Porto avait fait une pr[illegible] républicaine. Le fait est faux, absolument faux. C'est le maréchal [illegible] commandant de l'armée de la reine, qui affirma au corps diplomati[illegible] bonne, avoir lu cette proclamation; et lorsqu'on la lui demanda, [illegible] déchirée dans son indignation. Le bruit également répandu de te[illegible] guélistes de la part de la junte de Porto, était une autre invention [illegible] nement de Lisbonne. Comme l'a déjà expliqué *le Constitutionn*[illegible] précédents articles: si d'anciens miguélistes servaient dans l'armée [illegible] c'était au seul titre d'opprimés et en renonçant formellement à to[illegible] pensée miguéliste.

---

que le cercueil arriva sous le péristyle. Le bruit sourd des lourdes roues du char faisait grincer le sable de la cour intérieure. A la fin un domestique ouvrit la porte du salon; cet homme ne parla pas, il ne pouvait parler, il s'inclina... il sortit, Morden était debout; il suivit cet homme d'un pas tremblant, le frère James suivit M. de Morden. Rien ne saurait rendre la consternation de cette maison et la douleur de la foule qui entourait le cercueil.

En effet, le bruit de cette mort s'était répandu, rapide comme l'éclair, dans toute la campagne environnante. On avait appris que les parents de la jeune dame, qui n'avaient pas songé à lui ouvrir leurs bras quand elle vivait encore, avaient consenti à recevoir son cadavre. Depuis son enfance, cette miss Harlowe était l'amour et la passion de tous ces braves gens, enfants du même sol; les vieillards, chronique babillarde du temps passé, l'avaient portée dans leurs bras et se rappelaient les miracles de son enfance; les jeunes gens avaient grandi avec elle, les pauvres n'avaient jamais invoqué en vain sa main charitable; le peuple de ces campagnes avait accepté de bonne heure l'adorable et puissant empire de cette enfant; chacun la connaissait, parce qu'elle appelait chacun par son nom, parce qu'elle savait l'âge du laboureur à la charrue, le nom de l'enfant au berceau; on portait son deuil... elle avait porté le deuil de tous ceux qui étaient morts avant elle; on venait s'agenouiller à sa tombe... elle priait d'habitude sur toutes les tombes! En un mot le village l'aimait pour son âme bienfaisante, pour sa bonne grâce et sa beauté, pour ses consolations, ses bons conseils et pour ses grands exemples, pour l'abondance et la générosité de ses aumônes; elle s'était fait, jeune fille, un cortége royal de veuves, d'orphelins, de vieillards, et ce cortége pieux se montrait à ses funérailles, oraison funèbre d'une éloquence irrésistible.

Aussi quand on vit ce char sans écussons et sans armoiries qui traversait ces domaines en deuil, quand on entendit cette cloche qui sonnait le glas de l'agonie, ce fut par les champs un immense concours; on suivit le char jusqu'à la maison, et quand il fallut descendre ce jeune cadavre, vingt jeunes filles, vêtues de blanc, étaient prêtes à le recevoir.

C'est ainsi que notre Clarisse fut introduite dans le salon de son père. Le corps fut déposé sur deux siéges, placés à chaque extrêmité du cercueil. Les jeunes filles qui l'avaient apporté là s'agenouillèrent; derrière elles se tenait tout le village. La prière commença, toutes ces voix assombries murmuraient les psaumes des morts. Dans cette ombre, brillait d'argent le monument funèbre, et sur les parois de ce coffre des morts, chacun put lire le nom de Clarisse Harlowe, les devises qu'elle avait dictées elle-même, et admirer les emblèmes qu'elle avait dessinés de sa main! On pleurait, mais tout bas! Les gens de la maison vinrent s'incliner à leur tour; puis enfin cette foule empressée s'éloigna, et elle attendit dans l'antichambre, dans la cour, sous les arbres, que la nuit fût tombée. La cloche lointaine sonnait toujours. Le cercueil était resté à la garde de M. de Morden et de M. James, le reste de la famille attendait dans le petit parloir, le parloir de Clarisse qu'ils avaient ouvert de nouveau!

De ce salon qui leur rappelait les grâces charmantes de leur enfant et la dureté dont ils l'avaient accablée, ces malheureux entendaient les louanges, les larmes, les prières adressées à son tombeau. Restés seuls, M. de Morden et M. James introduisent enfin cette mère... mais elle s'était déjà précipitée sur le cercueil! le père suivit d'un pas chancelant, et il fut s'agenouiller à côté de sa femme dont il baisait les mains, d'un regard plein de supplications et de larmes; les oncles et la sœur restaient dans l'entrée; tout pleurait! On entendait les passants qui s'arrêtaient pour réciter dans la cour l'hymne des morts.

La nuit se passa dans cette misère : des larmes, des prières, du silence, des sanglots, des remords! Mais à quoi bon? il n'y a que les poëtes qui puissent exprimer de pareilles douleurs :

« Ne crains plus les ardeurs de l'été, la froidure de l'hiver, la tâche de ta vie » est accomplie; tu as reçu ton salaire, tu as gagné ton asile, les jeunes gens » et les jeunes filles vêtues d'or, autant de proies pour le tombeau! — Te » voilà à l'abri de l'envie, de la haine, de la foudre; te voilà délivrée de nos » joies et de nos larmes; pour toi, maintenant, le roseau est égal au chêne » superbe. Pauvre ange! on t'attend là-haut, envole-toi sans peur! Tout ce » qui est de ce monde, la couronne des rois et celle de l'artiste, l'épée du » soldat et la lyre des poëtes, la ceinture de la jeune mariée et les cheveux » blancs du vieillard, l'enfant et sa mère, suivront bientôt le même chemin que toi!

» Vous étiez comme les fleurs; vous qui êtes maintenant immobile! Elles » vont se faner comme vous, ces fleurs que nous jetons dans votre cercueil. » — Et nous qui restons, retirons-nous à l'écart, prosternons-nous, prions » le ciel! Dieu qui nous l'a donnée nous l'a reprise, ses plaisirs sont passés, « et aussi ses peines! — il est des chutes qui élèvent les heureu[illegible]

Le lendemain de cette nuit de deuil, la famille était réunie [illegible] autour de leur enfant endormie dans la mort, la mère ne l'avai[illegible] tée de toute la nuit, elle était restée abîmée dans sa douleur, [illegible] les portes du salon s'ouvrirent pour laisser passer le père, les [illegible] frère, la sœur, madame Harlowe parut étonnée, et comme si e[illegible] prenait pas pourquoi on la dérangeait dans ses méditations. Elle [illegible] te appuyée contre le cercueil de sa fille, et elle restait là, sans [illegible] prière, sans sommeil; vivante! mais c'était tout ce qu'on pouv[illegible] s'agenouillèrent en silence, et ils joignirent les mains, mais il é[illegible] voir qu'ils ne pouvaient pas prier. A l'église, la cloche funèbre [illegible] Autour de la maison, le peuple des campagnes s'arrêtait en pria[illegible] tendait plus que l'heure des funérailles! — Dans la cour, le b[illegible] rosse venait d'ébranler le pavé. Miss Howe demandait à entrer.

Au nom de miss Howe, tous ces gens se relèvent et se reti[illegible] elle-même se laisse entraîner comme une enfant. M. de Morden [illegible] main l'amie de Clarisse qu'il avait été recevoir sur le perron d[illegible] dernière fois miss Anna avait voulu revoir celle qu'elle avait [illegible] C'était chez elle un de ces désirs irrésistibles auxquels il faut o[illegible] ment; elle se figurait que sa Clarisse n'était pas morte, ou bien elle [illegible] qu'elle ne l'avait pas assez admirée dans sa mort. Cette chère a[illegible] unissait avait redoublé de violence dans le parcours du chemin [illegible] enfin, il lui semblait que, dans cette maison paternelle dont on [illegible] crite, la pauvre enfant était restée exposée aux injures de son frère [illegible] sœur. — Elle entra donc dans cette salle mortuaire, et quittant la ma[illegible] Morden : « Merci, lui dit-elle, voilà un lieu dans lequel je ne devais [illegible] ni durant ma vie, ni après ma mort; mais ma chère Clarisse m'entraîn[illegible] tout avec elle, où elle va je la suis, et j'obéis quand elle commande. [illegible] entendue cette nuit, qui m'appelait, et j'arrive : Viens, me disait-elle, [illegible] amie, reviens me voir; je suis seule, j'ai froid; rien ne remue et rien n[illegible] re autour de mon cercueil. Ah! me voici! me voici, ma chère Clariss[illegible] rée! » En même temps miss Howe se jetait à genoux, et d'une m[illegible] blante d'émotion elle cherchait dans son sein une clef d'argent, la [illegible] cercueil!...

(*La suite à demain.*)

Le droit dont nous avons usé en expulsant une dynastie violatrice du con[illegible] et de la foi jurée, l'insurrection portugaise ne l'a pas soutenu ; elle a eu [illegible], vu l'état du pays ; mais certes, nous n'avons pas le droit de reprocher [illegible] libéraux portugais leur violence et leur exagération.

Lorsque la reine de Portugal, voyant son impuissance à contraindre la [illegible] à subir le despotisme, réclama l'intervention de l'Espagne, le gouver[illegible] français pressa-t-il le cabinet de Madrid d'accorder cette intervention, [illegible] s'opposa-t-il comme le fit l'Angleterre ? A cette époque, M. Isturitz était [illegible] ministre à Madrid, et M. Bresson jouissait encore de son triomphe de [illegible] durée. Les journaux anglais, les correspondances de Lisbonne affirment [illegible] le gouvernement français poussa le gouvernement espagnol dans une [illegible] de propagande absolutiste. Les papiers diplomatiques déposés au parle[illegible] anglais éclairciront sans doute cette question, et donneront des preuves [illegible] à l'appui des rumeurs publiques et des dépêches du ministre portu[illegible] à Madrid qui ont circulé dans la ville de Lisbonne. Si le fait est exact, et [illegible] présomptions l'appuient, on aurait voulu faire du traité de la qua[illegible] alliance une sainte-alliance occidentale.

Pourquoi l'Angleterre, après avoir empêché l'intervention sans condi[illegible] soutenue par l'Espagne et la France, a-t-elle *seule* agi ; lorsque repous[illegible] une nouvelle demande d'intervention qui lui était faite par le gouverne[illegible] portugais, elle a proposé une médiation entre les deux partis à de cer[illegible] conditions, déjà énumérées par *le Constitutionnel ?* Tandis que la reine [illegible] refusait d'obtempérer à ces conditions, et voulait faire consacrer [illegible] puissances son usurpation du pouvoir absolu, la France est restée [illegible] mais lorsqu'il s'est agi d'une chose bien autrement grave, de con[illegible] l'acceptation de la junte par la force, de violer les principes de non [illegible] et d'indépendance des peuples, le gouvernement français s'est [illegible] effort l'allié de l'Angleterre. Il n'a jamais paru dans toutes ces [illegible] que comme soutien du despotisme et comme adversaire de la [illegible]

Tels sont les actes et les faits patents. Maintenant, s'il nous était permis de [illegible] avant dans les causes qui ont porté la reine dona Maria à lutter [illegible] son peuple, qui amènent aujourd'hui cet acte si fâcheux d'une inter[illegible] armée, déplorable, non-seulement pour le Portugal, mais pour le pré[illegible] qu'il pose, nous découvririons peut-être que la reine a puisé sa con[illegible] dans l'espérance d'un appui étranger, dans l'intervention de l'Espagne, [illegible], inspirée par la France. Notre gouvernement, alors, encourrait cette [illegible] responsabilité d'avoir été une des causes du mal, et d'être un des agents [illegible]

La Diète prussienne.

Berlin, le 5 juin

[illegible] discussion sur les questions relatives à la patente du 3 fé[illegible] est terminée aujourd'hui. Elle a été plus vive encore [illegible] d'hier.

[illegible] question d'emprunt a été mise la première sur le tapis. La [illegible] proposait de prier le roi qu'aucun emprunt ne se fît [illegible] sans la garantie et le concours des Etats.

[illegible] nsemann a fait un amendement tendant à obtenir que [illegible] ts déjà faits fussent soumis à cette garantie. L'émis[illegible] eu lieu récemment a servi de motif à cet amendement, [illegible] voté à une très-grande majorité.

[illegible] conclusions de la commission, relatives aux impôts di[illegible] indirects, ont été ensuite adoptées.

[illegible] mblée a voté en dernier lieu la proposition de M. He[illegible] dant à prier le roi que les lois ne puissent être chan[illegible] le consentement de la Diète.

Nouvelles de France.

[illegible] ambre des députés de France vient de commencer la [illegible] d'un projet de loi qui a été l'occasion d'un désac[illegible] de la commission entre les membres de cette com[illegible] et le précédent ministre de la guerre : nous voulons [illegible] crédits extraordinaires pour l'Algérie. La commis[illegible] mé, par anticipation, l'expédition de la Kabylie main[illegible] née, et l'établissement de colonies militaires agri[illegible] lesquelles un crédit considérable est demandé. En [illegible] ce sont les idées du maréchal Bugeaud qui se trouvent [illegible] et l'autre cas condamnées.

—

[illegible] croit pas à Paris, quoi qu'en disent les journaux an[illegible] lord Normanby soit destiné à revenir définitivement [illegible] de l'ambassade d'Angleterre à Paris. Il fera, dit-on, [illegible] tion d'une quinzaine de jours à Paris, et il retournera [illegible] définitivement en Angleterre.

[illegible] ès que la chambre des pairs veut intenter à M. Emile [illegible], et la demande en autorisation de poursuite qu'elle [illegible] à cet effet à la chambre des députés continuent de [illegible] vivement l'opinion publique. La commission choi[illegible] les bureaux, à la suite de discussions et d'explications [illegible] avons donné les principaux détails, paraît assez dis[illegible] accéder à la demande de la chambre des pairs et à auto[illegible] comparution du gérant de la *Presse*. Deux des membres [illegible] commission seulement se sont prononcés pour la non[illegible] comparution, MM. Paillet et de Malleville ; deux autres mem[illegible] MM. Lavieille et Saint-Aignan, ont déclaré qu'ils réser[illegible] leur opinion, et que les explications de M. Emile de Girardin leur paraissaient nécessaires ; cinq, enfin, regardent comme fort légitime la susceptibilité de M. de Pontois et de ses collègues, et voteront pour l'autorisation.

[illegible] commission de la chambre des députés chargée d'exa[illegible] la demande de la chambre des pairs, en autorisation de [illegible] M. Em. de Girardin, s'est réunie avant-hier pour [illegible] les explications du rédacteur en chef de la *Presse*. On [illegible] que M. Girardin a fait connaître certains documents [illegible] pour prouver qu'il ne craint pas d'être appelé à comparaître [illegible] devant la chambre des pairs.

—

[illegible] écrit de Toulon, le 1er juin :

[illegible] la nuit de dimanche à lundi, le *Véloce* est parti pour Alger, por[illegible], l'ordre à M. le prince de Joinville de détacher un vaisseau [illegible] Lisbonne.

[illegible] *Armide* a mis à la voile dans la soirée de lundi pour la même desti[illegible] ; et enfin le vapeur l'*Anacréon* a dû partir mardi à midi avec des dé[illegible] ; le *Solon* doit les rejoindre au premier jour.

[illegible] escadre dans le Tage se trouvera ainsi composée d'un vaisseau que [illegible] être le *Jupiter*, de la frégate l'*Armide*, de la corvette la *Bayon[illegible]*, du brick le *Cygne*, et des vapeurs le *Solon* et l'*Anacréon*. »

[illegible] lit dans l'*Union monarchique :*

[illegible] apprenons que des visites domiciliaires ont été faites dans quel[illegible] hôtels du faubourg St-Germain et chez des personnes qui ont donné [illegible] d'intérêt et de sympathies aux réfugiés espagnols. L'autorité [illegible] appareil extraordinaire et plusieurs commissaires de police [illegible] perquisitions.

[illegible] d'amener étaient, nous assure-t-on, lancés contre M. le [illegible] Montemolin. Dans une seule maison plus de 40 agents ont fouillé [illegible] appartements, les mansardes, mais en vain ; toutes les recher[illegible] devaient être infructueuses.

» Ces perquisitions ont duré pendant plus de 3 heures. On ajoute que copie du procès-verbal constatant que, malgré toutes les recherches, M. le comte de Montemolin n'a pu être découvert, aurait été envoyée à Neuilly et au conseil des ministres. »

—

On lit dans le *Journal des Débats* : Sur la proposition du ministre des affaires étrangères, le roi a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, M. N. Dreyfous de Vissembourg. Resté aujourd'hui seul à la tête de la manufacture de produits chimiques, qu'il fonda à Rio Janeiro avec le concours du pouvoir législatif et la concession d'un million de francs, cet honorable négociant a conquis par ses efforts et ses travaux si profitables à notre industrie nationale, une position considérable que S. M. a jugée digne de ses précieux encouragements.

Nouvelles et faits divers.

Un décret de la reine d'Espagne du 2 juin autorise le prince de la Paix à rentrer en Espagne avec tous ses titres et ses honneurs. Une commission a été nommée pour régler la question de ses indemnités.

— On lit dans de la *Gazette de Vienne* :

L'ambassadeur de S. M. l'empereur près la cour de Londres a porté à la connaissance de sa cour que S. M. la reine d'Angleterre, en témoignage d'estime particulière pour feu S. A. I. l'archiduc Charles et en reconnaissance des éminents services rendus par S. A. I. à l'époque difficile de l'alliance austro-anglaise, a dérogé au cérémonial observé pour le deuil à la cour britannique et a ordonné un deuil de cour pour dix jours.

— Le budget de la ville de Paris, pour 1847, tel qu'il a été approuvé par ordonnance royale, se balance en recette et en dépense par 46,600,000 francs.

— Il est mort, au commencement du mois de février dernier, à Saroka, petit pays aux environs de Batavia, un Français, M. Martine, laissant une fortune de plusieurs millions. Son histoire est curieuse : Il parti en 1791, comme mousse, à bord de *la Recherche*, sous les ordres du contre-amiral d'Entrécasteaux, chargé par l'assemblée constituante du commandement de l'expédition qui allait à la recherche de M. de Lapeyrouse. On sait qu'en arrivant à Java, au commencement de 1793, les bâtiments français furent capturés par ordre du gouvernement hollandais, qui était entré en guerre avec la France, et que leurs équipages furent retenus prisonniers de guerre.

Le jeune Martine fut envoyé à Batavia ; un riche négociant du pays, M. Huysman, s'intéressa à lui, le prit à son service, et quelques années après lui donna un intérêt dans ses affaires ; plus tard, en 1813, il lui céda sa maison. M. Martine quitta Batavia en 1827, et fonda à Saroka un des plus beaux établissements agricoles de l'île de Java. Il laisse une femme et trois enfants.

— On écrit de Presbourg (Hongrie), le 23 mai :

Le tribunal criminel de première instance de notre capitale vient de juger le sieur Stanislas Bucky de Felsoebeck, gentilhomme hongrois qui a escroqué à un grand nombre de personnes des sommes considérables, en leur promettant la décoration de la Légion-d'Honneur, des titres honorifiques et des places lucratives en France, avantages que, disait-il, il lui était facile de leur procurer, parce qu'il était spécialement protégé par le roi Louis-Philippe et par les princes ses fils.

Le sieur Bucky, tout en avouant les escroqueries qui lui étaient reprochées, a rejeté la faute sur un nommé Maray, décédé, à l'instigation duquel il disait avoir agi, et qui en effet a publié dans la *Gazette universelle* d'Augsbourg, sous le pseudonyme de Nagy de Tolsova, une série d'articles ayant pour objet de disculper Bucky, lorsque celui-ci se trouvait déjà détenu et accusé.

Le tribunal a ajouté foi à cette allégation, et y trouvant une circonstance atténuante, il a condamné Stanislas Bucky de Felsoebeck à deux années de prison dure, et l'a déclaré déchu du droit d'exercer la profession d'avocat, droit dont il ne s'était jamais prévalu, mais que lui donnait le grade de licencié ès-lois, qu'il a acquis à l'université de Vienne.

L'accusateur public (*actor*) a interjeté appel *à minimâ* devant la haute cour de justice séant à Presbourg.

— On écrit de Vienne (Isère) :

Un habitant de la commune de Seyssuel s'apercevait que, depuis quelque temps, on lui volait des fagots de bois déposés dans une casemate à quelque distance de sa maison. Il eut la malheureuse pensée d'organiser une espèce de machine infernale qui devait foudroyer le voleur. C'était un fusil dont le canon appuyait sur une fourche, et dont la crosse était fixée à une échelle dans l'intérieur de la maison. L'orifice du canon correspondait à un trou de mur en pisé, et devait faire face à l'imprudent ou au voleur qui, en s'avançant vers le tas, viendrait à toucher à un fil de fer imperceptible destiné à lâcher la détente fatale.

Dans la nuit du 15 au 16, le nommé Berger, de Seyssuel, venant, dit-on, pour voler du bois, donne dans cette embûche ; le coup part, et le malheureux a le bras broyé par la charge, qui le frappe à bout portant. Laissant des traces sanglantes, il se traîne jusqu'à son domicile. Un médecin est appelé, mais il est trop tard, et Berger expire, la nuit même, à l'hospice de Vienne, où il a été amené. La justice s'est transportée sur les lieux, et l'inventeur de cette terrible machine, arrêté aussitôt, aura prochainement à rendre compte de ses épouvantables effets.

— Un bien fâcheux accident vient d'arriver dans le petit village de Dolmayrac, près d'Agen, en France. Un cantonnier et sa femme s'occupaient à démolir un vieux mur, lorsque tout à coup, du choc de l'instrument démolisseur, jaillissent des pièces d'argent. A l'agréable surprise que produit chez les deux époux une telle trouvaille, succède le désir bien naturel d'extraire du vieux mur le trésor tout entier. Alors de s'exciter mutuellement et de hâter la démolition, qui, malheureusement, n'arrive que trop tôt.

Les efforts redoublés des deux travailleurs avaient ébranlé, jusque dans ses profondeurs, le vieux mur, qui s'affaisse tout à coup et entraîne dans sa chute le cantonnier et sa femme. Des voisins accourent ; ils s'empressent de retirer des décombres les deux infortunés ; le mari avait une jambe grièvement fracturée ; la femme n'était plus qu'un cadavre.

— Jeudi, entre huit et neuf heures de la soirée, à Paris, un sergent de ville, nommé Toizoul, ayant fait rencontre, rue Pavée au Marais, d'un réclusionnaire libéré, connu de lui comme un malfaiteur dangereux et soumis à une surveillance qui devait le tenir éloigné de Paris, lui intima l'ordre de le suivre au poste de la Bastille. Le libéré n'opposa aucune résistance, et se mit en marche côte à côte avec le sergent de ville, en le priant de ne pas faire d'esclandre. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à la rue Payenne, presque sombre et déserte, bien que l'heure fût peu avancée, mais à peine venaient-ils de s'y engager, que le libéré tirant rapidement de dessous sa blouse un pistolet qu'il y tenait caché, le déchargea à bout portant sur le sergent de ville. Celui-ci, malgré la rapidité du mouvement du malfaiteur, avait eu le temps de se jeter de côté et ne fut pas atteint. Sans donner à l'agresseur le temps de fuir, il se précipita sur lui pour le saisir, mais déjà le libéré avait eu le temps de s'armer de son second pistolet qu'il lui tira cette fois à bout portant au visage.

Cette fois encore, le sergent de ville échappa à une mort imminente ; la balle effleura seulement la tempe gauche et il en fut quitte pour avoir la joue brûlée par la charge de poudre, car, dans le mouvement de la lutte qu'il engageait avec son assassin, celui-ci n'avait tiré que d'une main mal assurée, et le canon de l'arme meurtrière avait été écarté par une secousse violente.

Les personnes que le bruit de la double détonnation avait attirées dans la direction où elle s'était fait entendre, prêtèrent main-forte au brave sergent de ville pour s'emparer du libéré qui continuait à opposer une vive résistance ; il put enfin être conduit au poste et mis à la disposition du commissaire de police du quartier.

— On lit dans le *Sun* :

Joseph Phelps et Samuel Martin viennent d'essayer leurs forces au pugilat pour 100 souverains. On sait que l'année dernière ces deux champions en sont déjà venus aux mains pour un enjeu de cinquante livres sterling, et que Samuel Martin a été battu, par suite d'une chute accidentelle, au dire de ses amis.

Cette fois, Phelps était assisté par Jem. Turner et Sambo (deux fameux lutteurs), et Martin par John Allen et Bill Jones (deux autres champions distingués). Les reprises de ce combat remarquable ont été fréquentes ; les champions recevaient sans sourciller de vigoureux coups de poing sur leur *frontispice* (ce qui signifie, en termes d'argot de boxe, la face) ; à la 49e reprise, Martin a été poussé si vivement par son adversaire, que Phelps a été proclamé vainqueur. Le combat avait duré 97 minutes.

Une deuxième affaire s'est immédiatement engagée entre Robert Cross et Jacklunt de Cheltendam. Cette lutte a duré une heure un quart, et s'est terminée par la défaite de Cross, avouée par ses parrains. Les boxeurs étaient en veine ; un troisième combat a eu lieu entre Bowers et Rowes Mouse. A la soixante-troisième reprise, Bowers a été déclaré vainqueur par son antagoniste lui-même. L'affaire avait duré une heure dix minutes.

Ces trois épisodes valent certainement bien les *vingt chevaux éventrés* dans le cirque de taureaux à Madrid, lors de la dernière course, et cependant les journaux de Londres ne manquent jamais de jeter feu et flammes contre les combats de taureaux, tant il est vrai que l'on voit une paille dans l'œil de son voisin, etc., etc.

— *Les chiens carlins.* — Vous avez sans doute entendu dire que la race des carlins était perdue, et vous vous en êtes réjoui, car le carlin était la plus hideuse bête que pût imaginer la féroce tendresse d'une douairière pour le désespoir de ses neveux et de ses collatéraux. Effectivement, le carlin est passé aujourd'hui à l'état de fossile anté-diluvien ; il n'existe plus qu'empaillé et sous verre dans quelque arrière boutique de naturaliste. Eh bien ! l'autre jour, nous en avons vu deux vivants, ayant des dents et le muffle aussi noir que le masque de l'Arlequin de Bergame, le poil d'un café irréprobable, les jambes arudées, et tous les signes de la pureté la plus authentique.

A ce spectacle, nous restâmes aussi surpris que si l'on nous eût mis en présence d'un pterodactyle, d'un ichthyosaurus, d'un méganolix, ou de toute autre bête des créations primitives qu'on ne retrouve plus que dans la pâte des marbres et des granits.

C'était chez lord D., Anglais de haute naissance, de grande fortune et de vie élégante, qui, ayant beaucoup connu les hommes, préfère les chiens, même avec le correctif de la rage.

Autour d'une cour en fer à cheval, étaient rangées des niches de différentes dimensions, contenant chacune un chien idéal, fabuleux, fantastique, introuvable. Dès qu'un chien existe à deux exemplaires, lord D. n'en veut plus. Il a une meute de chimères, de monstres sans prix ; ses pointers sont si bas sur jambes qu'ils rampent comme des phoques ; ses dogues ont des têtes d'hippopotames et peuvent s'avaler tout entiers ; ceux-là ont des oreilles qui font trois fois le tour du corps, ceux-ci sont fourrés d'une toison pareille à de l'herbe sèche ; chacun est doué d'une impossibilité : ce sont des rêves chinois exécutés par la nature, et qu'on croirait en porcelaine craquelée, tant ils sont extravagants.

Lord D... possède le caniche noir sans un seul poil gris, rareté aussi phénoménale que le merle blanc ou le phénix ! Les chiens que l'on croit précieux ; les blenheim, les king'sCharles sans museau à force d'être camards, et dont la tête n'a de place que pour les yeux, il les repousse du pied et dit : « Ne regardez pas cette bête, elle vaut à peine mille écus. C'est un chien commun : il y en a trois ou quatre pareils, un chez lady B..., un autre chez le major C.....; en voici un qui vaut la peine d'être examiné. » Et il vous montre un animal gros comme un écureuil dépouillé avec des pattes d'allumettes si frêles qu'on craignait de les briser en les touchant. « Il a atteint toute sa croissance, et c'est le plus âgé de mes pensionnaires. »

Ce jour-là, c'était, dans la cour de lord D..., un chœur d'aboiements, de jappements et de glapissements à rendre sourd.

Une espèce de cirque composé d'une grande caisse en planches ouverte par le haut était placée au bas du perron, afin que les regards des spectateurs pussent pénétrer à l'intérieur et suivre les chances des combats qui allaient s'y livrer.

Une boîte grillée de fils de fer contenait les victimes, c'est-à-dire une soixantaine d'énormes rats recueillis avec une peine qu'on ne connaissait pas autrefois, lorsque la voirie était encore à Montfaucon. C'était là le bon temps pour les amateurs ; en une demi-heure de chasse on avait un coffre plein de rats féroces, monstrueux, formidables, homériques, descendants en ligne directe des héros de la Batrachomyomachie, qui ne faisaient qu'une bouchée des chats. Maintenant que les carcasses des chevaux transportées à l'établissement de la plaine des Vertus et cuites dans des chaudières à vapeur servent à engraisser les porcs, les rats, privés de cette nourriture succulente et remis forcément au régime végétal, ont perdu beaucoup de leur vigueur et de leur courage ; l'espèce dégénère, ils tournent à la souris ; et ceux de lord D... devaient avoir été choisis entre mille.

Où est le beau temps de ces chasses colossales, aux flambeaux, où, dans la cour de l'écorcherie, dix mille rats périssaient en une nuit sous le croc des pointers ou sous le bâton des maîtres.

On ouvrit la cage, et deux rongeurs, extirpés délicatement avec des pincettes, furent mis en présence d'un petit chien dont c'était le coup d'essai. Les deux rats s'acculèrent chacun dans un angle, et, comme s'ils avaient concerté ensemble leur attaque, sautèrent l'un au nez, l'autre à la queue du chien, qui vigoureusement pincé, se mit à glapir d'une façon piteuse et à exécuter une valse éperdue dans un coin de la boîte.

Rien au monde n'était plus comique que cette danse à trois : les queues des rats s'allongeaient et fendaient l'air, et leurs corps soutenus par la rotation s'étendaient horizontalement. Ce chien, commencé et terminé par un rat, semblait, au milieu du tourbillon, un animal fantastique, inexplicable. Mais, s'il valsait ainsi, ce n'était pas par enthousiasme chorégraphique : il cognait ses ennemis le long des parois de la caisse, les étourdissait et les assommait dans cette valse de Faust ; en effet, les rats lâchèrent prise, et deux coups de croc leur cassèrent les reins et les renvoyèrent dans l'autre monde retrouver leurs aïeux, Psycarpax et Méridarpax, qui durent bien recevoir leurs ombres valeureuses.

Les morts enlevés, le chien retiré de l'arène, on lâcha d'autres combattants. Cette fois, l'on mit douze rats contre un chien ; mais celui-ci était un vieux routier qui fondit sur le gros de l'armée ennemie avec une telle impétuosité, que deux ou trois étaient tués, autant blessés, et le reste jeté en l'air, avant qu'ils se fussent reconnus ; à chaque rat un coup de dent, ni plus ni moins. Il les prenait en travers très-adroitement, de façon à ce qu'ils ne pussent le mordre.

Un autre chien fut mis aux prises avec vingt-quatre rats. La bataille fut vive et sanglante, mais dura peu ; les rats se démoralisèrent, et le sauve qui peut ayant été crié en langue myagrienne, la troupe à la débandade se réfugia et s'entassa misérablement dans l'angle le plus éloigné de l'ennemi. Les rats blessés se soulevaient à demi, semblaient implorer la clémence en joignant leurs pattes de devant, pareilles à des mains humaines ; le vainqueur eût peut-être été clément ; mais un chien ayant rompu sa chaîne s'élança par-dessus les rebords de la caisse et tomba au milieu de la bataille, qui dégénéra en boucherie.

Pour rendre la chance des rats qui restaient plus égale, on les lâcha dans la cour, et la bataille se compliqua d'une chasse à courre des plus divertissantes, où se distingua un descendant du célèbre Mylord, dont Jadin fut le maître et Alexandre Dumas le chantre. — Quant aux rats, il n'en survécut pas un seul. Honneur au courage malheureux !

— L'autre jour, dans un café du boulevard Italien à Paris, un monsieur avait demandé le *Charivari*.

— Il est en main, répondit le garçon, je vais vous le retenir.

Le journal fut retenu. Au bout d'un quart-d'heure, celui qui l'attendait le redemanda.

— Il est toujours en main, répondit le garçon en montrant le consom-

mateur qui, après avoir pris une limonade, savourait le journal.

Un autre quart-d'heure s'écoula, puis une autre demi-heure, et le journal restait toujours dans la même main et sous le même regard.

Alors le monsieur qui attendait se leva, s'approcha du lecteur, et lui dit à haute et intelligible voix :

— Monsieur, quand vous aurez appris le *Charivari* par cœur, vous aurez, j'espère, l'obligeance de me le réciter.

Les assistants s'amusèrent beaucoup de cette saillie impertinente.

Le lecteur, sans lever les yeux, tant la lecture l'attachait, répondit par un signe d'assentiment. Et sans rien perdre de son sang-froid, il continua de lire le journal, puis quand il l'eut achevé, il l'enleva de la planchette, le plia en quatre, le mit dans sa poche, jeta sur la table une pièce de monnaie pour payer cette acquisition forcée, et dit au monsieur qui attendait toujours, et qui déjà tendait la main pour saisir la feuille tardive :

— Vous n'avez pas besoin de lire ce journal, puisque je dois vous le réciter.

— Trêve de plaisanterie, monsieur, il y a assez longtemps que vous éprouvez ma patience.

— Je vous assure que je ne plaisante nullement ; j'ai accepté votre proposition, et je compte vous réciter le *Charivari* d'aujourd'hui demain matin, au bois de Boulogne.

Cette affaire a fait quelque bruit parce que les deux antagonistes sont très connus ; l'un, celui qui attendait le journal, est un des courtiers les plus occupés à la Bourse ; l'autre, celui qui apprenait le *Charivari* par cœur, est un auteur dramatique qui cherchait sans doute des mots piquants pour ses pièces de théâtre. — Des amis communs se sont interposés ; le motif de la querelle n'était pas assez grave pour se refuser à un arrangement, et le duel a été remplacé par un déjeuner.

— *Maison de santé et de convalescence.* — Le docteur Tirat de Malemort, si connu par ses nombreux succès dans les MALADIES DE POITRINE, vient de fonder à Passy, près Paris, rue de la Pompe, 31, une maison de santé et de plaisance destinée à recevoir les personnes de tout âge affectées de maladies de poitrine ou qui y sont prédisposées. Le docteur est tellement convaincu de l'efficacité de la méthode employée sous sa direction, qu'il consent à ne recevoir des honoraires qu'après la guérison. On reçoit les enfants au-dessus de dix ans. Beau site, jardin et parc, salle de bains, etc. appareils fumigatoires pour l'inspiration. Voir le traité du docteur sur les maladies de poitrine, un vol. in 8°, prix 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste. Chez l'auteur, rue Richelieu, n° 35, à Paris.

Le Portugal en 1847.

(*Suite et fin.* — Voir notre numéro d'hier.)

Il fut un temps où la marine portugaise était la plus considérable et la plus forte de l'Europe ; elle est maintenant tombée au niveau de celle de l'Espagne. Cependant le comte Tojal avait conçu le projet de lui rendre une partie de son ancienne splendeur. En une année, il était parvenu malgré le mauvais état des finances à faire construire quatre nouveaux bateaux à vapeur. Aujourd'hui la marine portugaise compte :

Deux vaisseaux de ligne.

Dom Jean VI, 80 canons.	Vasco de Gama, 80 canons.

Six frégates.

Dom Pedro, 50 canons	Dom Fernando 50 canons.
Diana, 50	Rainha, 48.
Duchesse de Bragance, 50.	Dona Maria II, 48.

Huit corvettes.

Iris, 24 canons.	Isabelle Maria, 22 canons.
Dom Jean I, 22.	L'Infante régente, 20.
Urania, 22.	Relampago, 18.
8 juillet, 22.	Damao, 18.

Neuf bricks.

Tejo, 20 canons.	Dom Pedro, 18 canons.
Mondego, 20.	Villa Flor, 18.
Pilar, 20.	Voriga, 13.
Douro, 20.	Boaventura, 8.
Audaz, 18.	

Un brigantin.

Tamega, 13 canons.

Huit schooners.

Faro, 10 canons.	Fayal, 6 canons.
Meteoro, 8.	Esperança, 6.
Nimpha, 8.	Boa Vista, 6.
Cabo-Verde, 8.	Constituiçao, 6.

Un cutter.

Andorinha, 6 canons.

4 grands croiseurs.

4 bateaux à vapeur appartenant à l'Etat. Le Comte de Tojal, le Terceira, le Duc de Porto et le Mindello.

Malgré les révolutions périodiques qui tarissent les sources du revenu public et qui, en empêchant l'industrie et le commerce de se développer, laissent un grand nombre de bras inoccupés, la police maintenant presque toujours un ordre remarquable dans les grandes villes, les vols et les meurtres sont rares ; la tranquillité la plus parfaite règne dans les rues de Lisbonne et d'Oporto, sans cesse parcourues par des patrouilles armées de fusils. Lisbonne a subi de grands changements depuis dix années. En 1836 les rues étaient de vrais cloaques, remplies d'abominations aussi affreuses à voir qu'à sentir. On a commencé à y construire des égouts, et la plupart sont macadamisés et proprement entretenus. Les étrangers s'y promènent toujours avec d'autant plus de plaisir que les Portugais, mais surtout les Portugaises, font d'ordinaire leur salon de leur balcon. Les dîners, les bals particuliers, les soirées, les concerts, les visites, sont des distractions presque complètement inconnues à Lisbonne ; on ne se réunit guère qu'au théâtre et dans les bals publics ; le reste du temps consacré au monde on le passe sur son balcon. C'est là que les femmes étalent leurs plus riches toilettes ; c'est là que leurs adorateurs viennent les admirer et leur faire du regard l'aveu de leur amour ; c'est là que Portugais et Portugaises échangent leur *muito obrigados* (tres-obligés) et leurs *passa muito bems* (passez bien votre temps), en se saluant de la main dès qu'ils s'aperçoivent. Les femmes de Lisbonne seraient, du reste, beaucoup plus jolies et plus agréables si elles adoptaient un autre genre de vie. Elles prennent si peu d'exercice, elles respirent parfois des exhalaisons si impures sur leurs balcons, elles se nourrissent si mal, enfin l'intérieur de leurs maisons est tenu si malproprement, que la plupart ressemblent à des fleurs étiolées qui se meurent faute d'air et de soins. La fraîcheur du teint et l'élégance de la taille sont surtout des phénomènes fort rares dans la capitale du Portugal parmi la plus belle moitié de ses habitants. Quant aux hommes, qui m'intéressaient beaucoup moins que les femmes, je dirai seulement qu'ils sont très-barbus. Les femmes, ils est vrai, ont de telles moustaches, que, sans les vêtements distinctifs de leur sexe, on les prendrait pour des hommes. A quinze ans, un jeune homme a déjà la figure entièrement velue ; jugez de ce que doivent devenir des barbes, des moustaches et des favoris si précoces quand on n'impose aucune entrave à leur croissance. Pendant le siége d'Oporto, Dom Pedro jura qu'il ne se raserait pas tant qu'il n'aurait pas reconquis son trône ; aussi, quand la guerre se termina, sa barbe descendait jusque sur sa poitrine. Les constitutionnels du Portugal, par considération pour la mémoire de leur libérateur, ont depuis continué à porter des barbes d'une taille démesurée. Cette manie était si générale et poussée à un tel excès, que le ministre des finances s'est vu obligé de rendre une *portaria* qui ordonnait à ses employés de se raser régulièrement au moins une fois par semaine ; car leurs barbes effaçaient toujours plus de la moitié des chiffres qu'ils posaient et en faisaient des signes par trop fantastiques.

Heureusement pour lui, le roi a le droit de laisser croître sa barbe et il en use largement ; elle lui donne maintenant l'air d'un homme. Il porte très-bien l'uniforme, il monte admirablement à cheval, et il danse mieux qu'aucun de ses sujets. La reine possède aussi de nombreux talents d'agrément : c'est une excellente musicienne, elle parle très-bien le français et elle entend l'anglais et l'allemand. Son teint a la blancheur du lis, relevé par les nuances variées de la rose ; son sourire est agréable, bien que sa bouche ne soit pas digne du reste de sa figure, mais elle a le malheur de peser plus de cent kilogrammes. Elle aime beaucoup ses enfants, et on assure qu'elle serait une tendre mère pour tous ses sujets, si ses sujets lui permettaient de leur donner des preuves de son affection dévouée ; c'est un bruit dont nous nous contentons d'être l'écho. Un fait certain, c'est sa fécondité. A l'époque de la formation du ministère du 1er mars, la nouvelle se répandit à Paris que Dona Maria venait de renvoyer tous ses ministres et qu'elle était enceinte. « Cela ne m'étonne pas, dit M. de Montalivet ; règle générale, toutes les fois qu'une crise politique a lieu en Portugal, madame Dona Maria accouche ; aussi l'horizon politique du Portugal est-il toujours gros d'événements. »

Le prince de Portugal a dix ans, le duc de Porto huit ; la reine vient de nommer le premier colonel honoraire d'un régiment de grenadiers, le second officier de marine : ils paradent dans les rues avec leurs uniformes. A l'occasion de leur nomination, le *Diario*, le seul journal qui ait la permission de paraître depuis que la liberté de la presse est suspendue et dont tous les articles sont lus et approuvés par les ministres avant même d'être imprimés, s'écriait, il y a quelques jours : « La reine expose trois fois son sang pour ce pays qui lui a déjà coûté un père. » Voilà comme on écrit l'histoire en Portugal ! Dom Pedro, personne ne l'ignore, n'a cependant pas fait à sa patrie le sacrifice de sa vie, car il est mort de mort naturelle.

Les partis qui divisent aujourd'hui le Portugal peuvent se réduire à trois :

1° Le parti de la reine ;
2° Le parti miguéliste ;
3° Le parti républicain.

Mais ces trois partis se divisent et se subdivisent à l'infini. Il y a les *setembristas*, les *setembristas puros*, les *moderados*, les *ordeiros*, les *arsenaleiros*, les *carlistes*, les *constitutionaes* de 1838, etc., etc. Le plus uni des trois est le parti miguéliste. Cependant il forme encore deux grandes fractions. La restauration de Dom Miguel, le rétablissement des ordres monastiques et le rappel public des jésuites, tel est le but commun des miguélistes. Mais les uns prétendent faire revivre les vieilles lois de Lamego, qui n'accordent à la couronne qu'une autorité limitée ; les autres veulent donner au roi un pouvoir absolu et rendre à la noblesse et au clergé tous les priviléges dont les a privés le marquis de Pombal. Les mêmes dissidences existent dans le parti de la reine. Tel de ses partisans remet entre ses mains l'autorité suprême ; tel autre exige qu'elle obéisse à la constitution. Mais le parti le plus divisé, le plus nombreux et le plus puissant est le parti républicain ; car il comprend tous les Portugais qui sont opposés à Dom Miguel et à Dona Maria. Le lendemain du jour où Sa da Bandeira, Das Antas et le marquis de Loulé triompheront des miguélistes et des royalistes, ils se battront entre eux. Quelque tournure que prennent les événements, le Portugal semble donc condamné à de longues guerres civiles, avant qu'un gouvernement vraiment fort puisse y rallier la majorité, s'y établir d'une manière durable et s'occuper sérieusement non-seulement du présent, mais encore de l'avenir de ce malheureux pays.

Les principaux membres de la noblesse portugaise qui se trouvent actuellement à la tête de ses divers partis, sont le duc de Terceira, le duc de Palmella, le duc de Saldanha, le comte de Villarcal, le marquis de Fronteira, le comte de Tojal, le comte Das Antas, le vicomte Sa da Bandeira, etc., etc.

Le maréchal duc de Terceira est âgé de soixante-trois ou de soixante-quatre ans ; il a une tournure et des manières distinguées. La coupe de sa moustache presque blanche révèle un militaire. Il est brave, mais incapable de commander en chef, bien que le hasard lui ait fait remporter plusieurs victoires. Il manque surtout de la qualité la plus utile à un général, la promptitude de décision. Il ne sait pas se décider : il remet toujours au lendemain. Du reste, le moment du danger venu, il l'affronte avec un sang-froid étonnant. Lorsqu'il se fit arrêter par sa faute à Oporto, le 7 octobre 1846, le peuple demandait sa mort à grands cris et menaçait de mettre le feu à la maison où il était enfermé, si on ne le lui livrait pas. « Morra Terceira ! morra Terceira ! » criaient des milliers de voix. Il alluma tranquillement son cigarre, et s'avançant vers la porte : « *Que' morras*, quels cris de mort dit-il ; si vous voulez me tuer, me voilà ! Le vicomte du Beire, le gouverneur d'Oporto, le conduisit, au péril de sa vie, au château de Foz, éloigné de près de trois milles. Pendant ce long trajet, la populace furieuse ne cessa de l'accabler d'injures et de lui jeter des pierres. Plusieurs individus essayèrent même de le frapper avec leurs couteaux. Mais son sang-froid ne l'abandonna pas un seul instant.

Le duc de Palmella, l'ex-premier ministre, est Italien. Sa famille portait le nom de Holstein. Fils d'un noble piémontais engagé au service du Portugal en qualité de diplomate, pendant une absence temporaire de son père, il fut nommé pour le remplacer comme chargé d'affaires près la cour de Rome. Il servit ensuite dans l'armée portugaise, durant la guerre de la Péninsule, et il représenta le Portugal au congrès de Vienne. Il a aujourd'hui soixante ans environ. Il est petit, il a des yeux perçants et un nez aquilin très-fort. C'est un des hommes les plus distingués du Portugal.

Le maréchal duc de Saldanha, le généralissime actuel de l'armée de la reine, a au moins soixante-deux ans ; mais il se tient encore aussi droit qu'un jeune homme. Sa barbe, ses moustaches et ses favoris d'une blancheur de neige, font ressortir d'autant plus la couleur basanée de sa peau. Il a le nez un peu camard, la bouche agréable, les yeux brillants et expressifs, le front haut et large, la taille ordinaire, une tournure distinguée et des manières aisées. Il a rendu autant de services à son pays comme diplomate que comme général. Il est trop bon diplomate ; car il trompe et trahit presque toujours le parti auquel il affecte de se rattacher. Tandis qu'il représentait le Portugal à Berlin, il y publia un ouvrage remarquable, intitulé : *Des rapports des sciences et de la religion révélée.* Il parle couramment l'anglais, le français et l'allemand. On assure qu'il descend du fameux Bernardo del Carpio, dont le père était le comte de Saldana.

Le comte de Villaréal a la tournure, la figure et les manières d'un noble du temps passé. Bien qu'il ne soit pas orateur, il exerce une si grande influence dans le parlement qu'à la chute du ministère Cabral, la reine l'avait chargé de former un nouveau cabinet. Mais après vingt-quatre heures de réflexions, il confia cette tâche au duc de Palmela. Son père a publié à ses frais, sous le pseudonyme de Morgado Matheus, une magnifique édition de Camoëns, qui lui a coûté une somme énorme. Son fils, dom Fernando de Botelho, a, dans les derniers événements, pris parti contre Dona Maria, qui par un décret royal l'a privé du droit de succéder à son père.

Le marquis de Fronteira n'a que quarante-six ans. Il est grand, bien fait, distingué aussi de tournure et de manières, et il dépense convenablement sa fortune, — une belle fortune pour le Portugal — 4,000 l. st. de rente, dans son vieux palais italien de Bemfica. Bien qu'il n'ait pas la prétention de jouer un rôle politique, il est très-fermement attaché au parti qui veut maintenir la charte de Dom Pedro, et il fait tout ce qui dépend de lui pour assurer son triomphe. Il est actuellement gouverneur civil de Lisbonne. Son frère, Dom Carlos de Mascarenhas, commande la garde municipale de Lisbonne, beau corps d'environ mille hommes, qui lui est très dévoué.

Le comte de Tojal, l'ex-ministre des finances, ne doit qu'à lui-même sa position et son rang. Son père était le médecin de Jean VI, qui lui confia une mission diplomatique à Paris. Le comte de Tojal, l'un des hommes les plus intelligents et les plus sensés du Portugal, a cinquante-cinq ans environ. Il est petit et laid. Mais sa physionomie expressive révèle la distinction de son esprit. Il parle l'anglais aussi bien que le portugais.

Le comte Das Antas, le chef de l'insurrection actuelle, avait dû aussi à ses services, comme le comte de Tojal, la noblesse et les dignités dont la reine l'a dernièrement dépouillé, pour le punir de s'être révolté contre son autorité. Il a cinquante ans. C'est un des meilleurs généraux du Portugal ; mais il a un caractère tellement inquiet et remuant, qu'on ne le décidera difficilement à rester tranquille ; d'ailleurs il n'inspire de confiance à aucun parti, car il a été en 1842, sous le ministère appelé *Entrudo*, commandant de la division de Lisbonne, et sous le ministère Costa Cabral il a accepté les fonctions de gouverneur de l'Inde portugaise, qu'il a résignées au bout de six mois pour cause de santé.

Le vicomte Sa da Bandiera, l'ex-ministre de la guerre, est aussi un ... de fortune, et il a joui d'une grande réputation militaire jusqu'à sa récente défaite près de Chaves ; défaite dont la désertion de sept cents de ses meilleurs soldats lui ôte la responsabilité. C'est un des hommes les plus capables du Portugal. A la chambre des pairs il s'est toujours distingué dans la discussion des lois. Il unit des connaissances profondes et variées à une haute intelligence, et il étudie avec autant de soin les petites questions que les plus grandes. Il a environ cinquante ans ; sa figure un peu allongée est spirituelle et agréable. Il a perdu un bras et il est un peu sourd ; mais il aurait encore tous ses membres et il jouirait de tous ses sens qu'il ne serait pas plus utile à son parti. Son activité supplée à tout ce qui lui manque.

Outre Saldanha et Terceira, la reine compte dans son armée deux généraux dignes au moins d'une mention, Schwalbach et Casal. Schwalbach, vicomte de Setubal, est un Allemand qui avait pris du service sous Dom Pedro et qui s'est distingué dans toutes les affaires auxquelles il a pris part. Les Portugais rendent justice à ses talents ; mais ils ne l'aiment pas parce qu'il est étranger. C'est le baron de Casal qui a battu Sa da Bandeira près de Chaves. On le dit aussi habile que résolu dans l'attaque.

Tels sont les divers partis qui divisent en ce moment le Portugal et les principaux hommes d'état ou généraux qui les représentent. Je crois que quand bien même la lutte actuelle se terminerait par une transaction entre tous ces partis ou par une victoire complète de l'un sur les autres, l'avenir du Portugal n'en serait pas moins inquiétant, car malgré ses ressources naturelles, ce pays ne possède aucun des éléments d'indépendance et de prospérité, qui, assurant à une nation une existence calme, libre et heureuse, lui permettent de marcher d'un pas ferme dans la voie du progrès, et de cultiver avec succès tout ce qui fait le bonheur et la gloire des peuples : l'industrie, la littérature et les arts.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 12 *juin* 1847.

PAR EXTRAORDINAIRE ET AU BÉNÉFICE DE

MADEMOISELLE RACHEL,

Sociétaire et premier rôle du Théâtre Français.

ANDROMAQUE,

Tragédie en cinq actes, de Racine. — **Mlle Rachel** remplira le rôle d'*Hermione.*

—

Jeudi 10 *juin* 1847.

Le Barbier de Séville,

Opéra en 4 actes, paroles de Beaumarchais, musique de Rossini. Mme DIDOT-CAMOIN, première chanteuse légère, remplira le rôle de *Rosine.*

La Chanoinesse,

Vaudeville en un acte de M. Scribe et Francis-Cornu.
M. LAVERNES, jeune premier, remplira le rôle de *Henri.*
Mlle HENRI-LEROUX, jeune première, remplira le rôle de *Gabrielle.*

On commencera à 7 heures précises.

L'administration porte à la connaissance de MM. les habitués du spectacle que le N° 1 de l'abonnement à l'année sera donné lundi ... Néanmoins, MM. les abonnés inscrits chez M. de Groot, caissier, auront la faculté d'assister à la représentation ci-dessus annoncée et de prendre possession de leurs places.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 8 Juin.

		Int.	Cours 7 juin.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	$\frac{1}{2}$	$57\frac{15}{16}$	$57\frac{15}{16}$
	Dito dito	[illegible]	$70\frac{1}{4}$	$70\frac{1}{8}$
	Dito en liquidation	3	—	$70\frac{1}{8}$
	Dito dito	4	90	$90\frac{1}{16}$
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$87\frac{5}{8}$
	Dito	$\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$174\frac{1}{6}$	$174\frac{5}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$104\frac{7}{8}$
Russie	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	$69\frac{5}{8}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$97\frac{3}{8}$
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{7}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$88\frac{1}{8}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	$18\frac{1}{4}$	$18\frac{1}{2}$
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	$14\frac{1}{4}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	103 [illegible]
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	$32\frac{1}{4}$

Bourse de Paris du 7 Juin.

		Int.	Cours 6 juin.	Ouvert.
France	Cinq pour cent		—	117 [illegible]
	Trois pour cent		—	77 60
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	103 25
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 8 Juin.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 A. — Dette ... ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 59 $\frac{3}{4}$. — Cours après Bourse (2$\frac{3}{4}$ heures). Ardouin sans variation.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat* ...